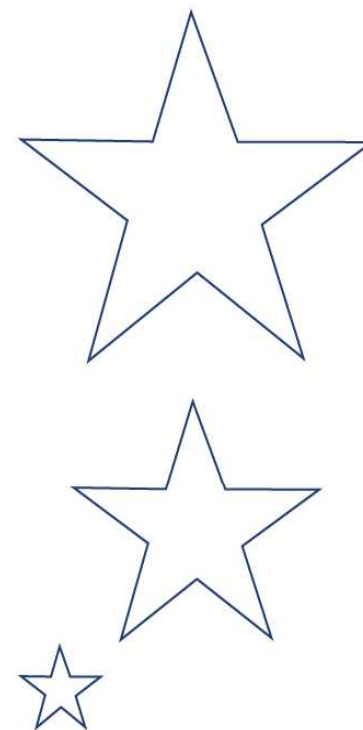


Rencontre régionale

PAC post 2020

Lundi 18 novembre 2019



L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE



Ordre du jour

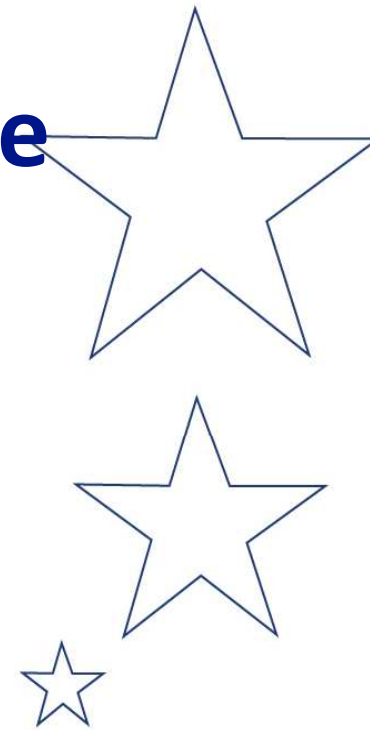
1/Actualités liées à la programmation européenne 2021-2027

2/Méthodologie d'élaboration du Plan Stratégique National

3/Position régionale PAC post 2020

4/AFOM et BESOINS par objectifs stratégiques

1/Actualités liées à la programmation européenne 2021-2027



)) Contexte communautaire

- ✓ Des projets de règlements stratégiques et budgétaires discutés jusqu'à début 2020
- ✓ Des incertitudes encore importantes, notamment par rapport aux grandes équilibres financiers : effet du Brexit, équilibre PAC – politique de cohésion...
- ✓ Un projet de règlement sur la transition qui autorise la prolongation la programmation 2014-2020 en 2021



)) Politique agricole commune & FEADER

2014-2020

FEADER plus autonome / 1^{er} pilier

6 priorités FEADER :

- Transfert connaissances et innovation
- Viabilité des exploitations agricoles et forestières
- Organisation chaîne alimentaire
- Restauration, préservation des écosystèmes
- Transition changement climatique
- Développement zones rurales (*LEADER*)



2021-2027

Rapprochement 1^{er} pilier / 2^{ème} = approche globale de la PAC

9 objectifs stratégiques pour ensemble PAC (FEADER = un sous-ensemble)

- Assurer revenu des agriculteurs
- Compétitivité
- Position agriculteurs / chaîne de valeur
- Action pour le climat
- Gestion durable des ressources
- Conservation des paysages & biodiversité
- Renouvellement générationnel
- Développement zones rurales
- Sécurité alimentaire, qualité, bien-être animal

Economiques

Environnementaux

Socio-éco

)) Projet PAC post 2020

PAC : -5%

FEADER : baisse significative annoncée

Objectif : Soutien aux projets agricoles et développement socio-économique rural



FEADER
Fonds européen
agricole pour le
développement rural

Nouveauté : 1 plan stratégique national pour les 2 piliers construit en concertation avec les Régions

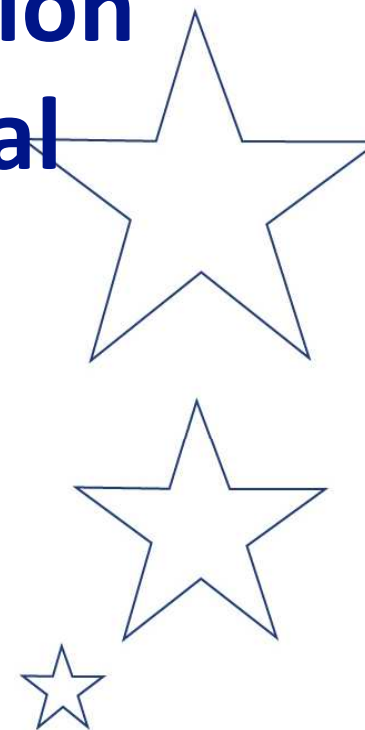
Déjà une année de report annoncée => 2021 année de transition

)) **Projet PAC post 2020**

Changement par rapport à la programmation actuelle :

- Pilotage par la performance pour les 2 piliers
- + de subsidiarité : + d'autonomie laissée aux Etats membres
- Accent sur le climat et l'environnement

2/Méthodologie d'élaboration du Plan Stratégique National



)) Contenu du PSN

Pilotage par l'Etat membre (MAA)

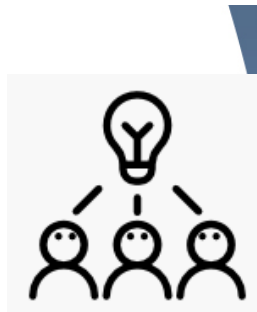
- Diagnostic par OS : Etat des lieux > Analyses AFOM (atouts – faiblesses – opportunités – menaces) > Besoins (enjeux) priorisés
- Définition de la stratégie d'intervention avec description des types d'intervention (=conditions de soutien des fonds UE) afin de répondre aux besoins identifiés et aux indicateurs de résultats et de réalisation
- Description du système de gestion et de contrôle

)) Méthodologie régionale

- Articuler au mieux les exercices nationaux et locaux
- Tenir compte des autres exercices stratégiques locaux (Ma Région 2050, SRADDET, futur CPER...)
- Equilibre entre une approche plurifonds (diagnostic et vision d'ensemble globale et articulation des calendriers spécifiques de chaque fonds)



Préparation des programmes 2021-2027



Pour le PSN :

- Consultation des parties prenantes pilotée par le ministère de l'agriculture
- Contribution des Régions à l'écriture du PSN
- Consultation du public

Concertation au niveau régional

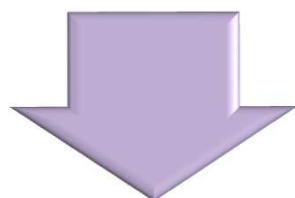
Lancement de plusieurs **consultations** sur la base de **groupes de travail dédiés (PAC)** ou d'un **questionnaire (politique de cohésion : FEDER-FSE)** adressé aux partenaires régionaux.



11

Méthodologie régionale

Diagnostic territorial



Types d'intervention

Identifier les besoins, les enjeux pour la Région sur la période 2021-2027 :
Consultations (interne et externe)
Objectif : automne 2019

Identifier les mesures appropriées pour la Région :
Séminaire post 2020 (plénière + groupes de travail thématiques)
Objectif : été 2020

)) Contexte national

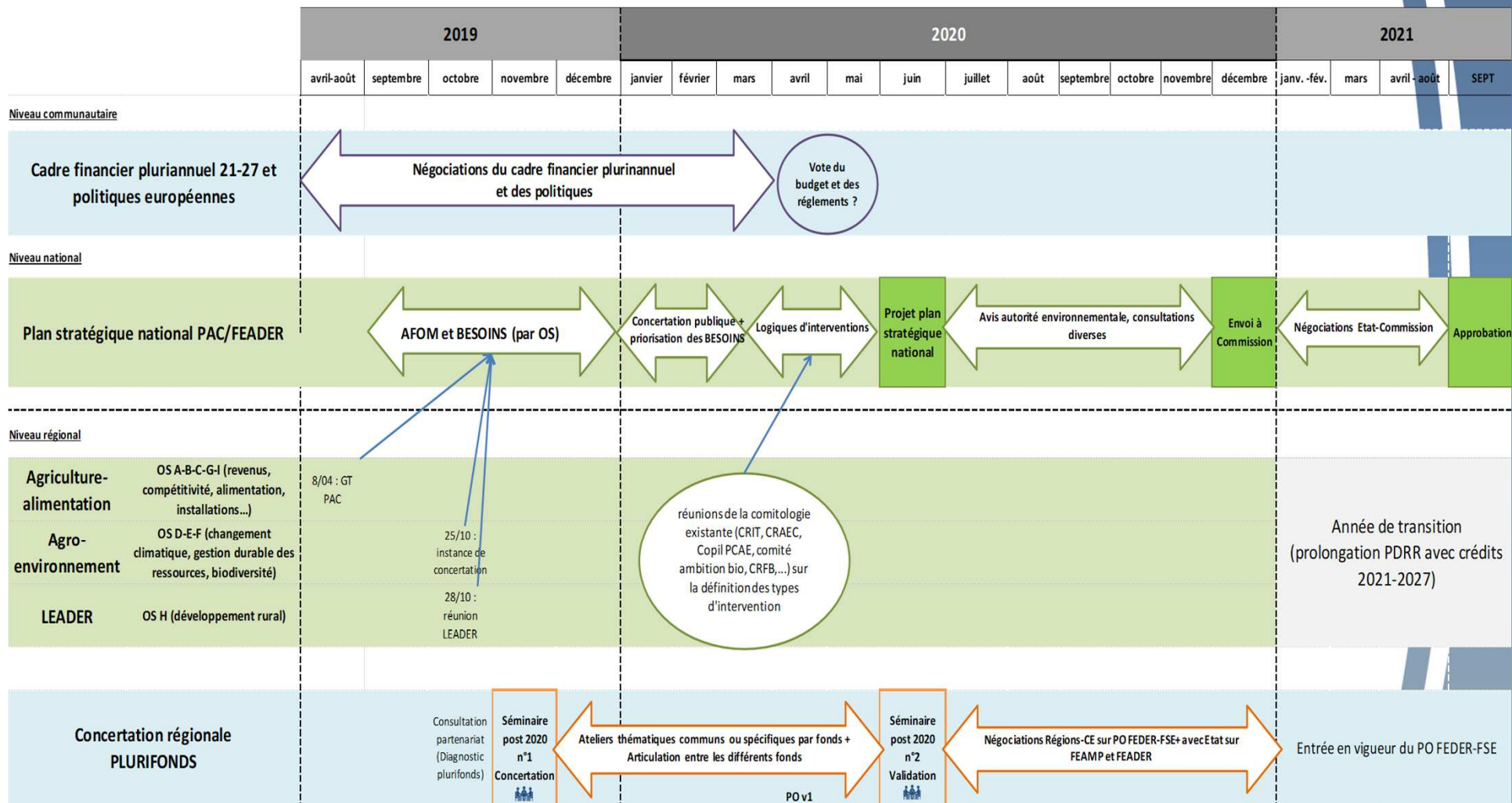
| Fonds | Arbitrages (logique de décroisement) |
|--------|---|
| FEADER | <p>L'Etat reprend la gestion des mesures dites « surfaciques » (Bio, mesures agro-environnementales, indemnité de compensation de handicap naturel) proches du 1^{er} pilier (aides directes), la gestion de risque et la prédation.</p> <p>La Région conserve la gestion des autres mesures du FEADER (installation, investissement, LEADER, forêt, PRM, API) avec transfert des ETP et des crédits de l'Etat.</p> |



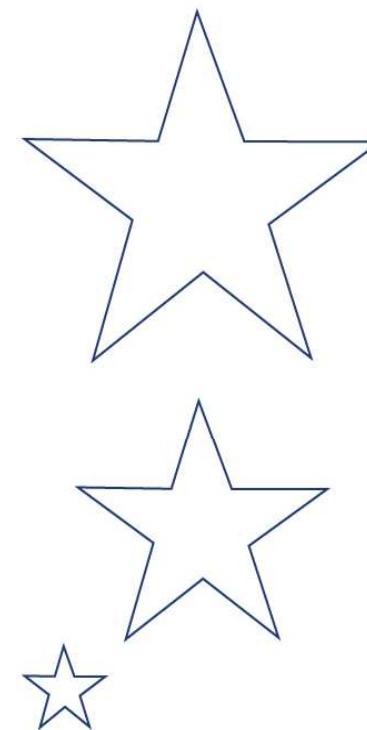
13



Calendrier



3/ Position régionale PAC Post 2020



)) Position PAC post 2020 : objectif

Une PAC ambitieuse pour notre agriculture, notre alimentation et notre ruralité durables après 2020

- Concrétiser une **vision stratégique partagée**, suite aux échanges réguliers du groupe depuis 2 ans
 - Porter des **propositions** pour une PAC lisible, simplifiée, et répondant aux enjeux des Pays de la Loire
 - **Agir dans les discussions** au niveau européen (règlements PAC), national (élaboration du PSN) et Grand Ouest
- Une position qui sera soumise au vote de l'assemblée régionale les 19 – 20 décembre prochain

)) Position PAC post 2020 : les défis

Economiques : juste rémunération, valeur ajoutée, résilience des entreprises agricoles et alimentaires face aux aléas

Alimentaires : alimentation en quantité et de qualité pour tous, de nouvelles attentes (proximité, santé, environnement, bien être animal), de nouveaux modèles de production, une chaîne de valeur pour un prix juste

Sociaux : Bataille pour l'emploi, bien être au travail, renouvellement, reconnaissance sociétale

Environnementaux : état des milieux naturels (eau, biodiversité), changement climatique (atténuer/s'adapter)

Territoriaux : équilibre entre rural et urbain

)) Position PAC post 2020 : les défis

Pourquoi une PAC (agricole, alimentaire et ruralité) ambitieuse ?

- La PAC est un enjeu économique fort pour les entreprises mais qui intéresse **tous les citoyens**
- Une **évolution stratégique à engager** pour les entreprises (économique, environnementale et social) mais un contexte économique difficile (revenus), des écarts des performance
- **Aider équitablement** toutes les entreprises et filières (y compris les plus fragiles) dans une logique de progrès et de collaboration
- **Anticiper** les évolutions suivant les cycles longs du vivant

)) Position PAC post 2020 : les orientations

4 orientations (validées en avril 2019) :

- Une agriculture qui fait face au défi du **renouvellement de génération**
- Une agriculture **résiliente** : l'importance du soutien au revenu
- Une agriculture et une alimentation qui relèvent les défis économiques, sociaux et environnementaux : la **transition des entreprises vers la durabilité et l'agroécologie**
- L'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt au cœur des **territoires et de la ruralité**

Un enjeu pour une politique **plus lisible et simplifiée**

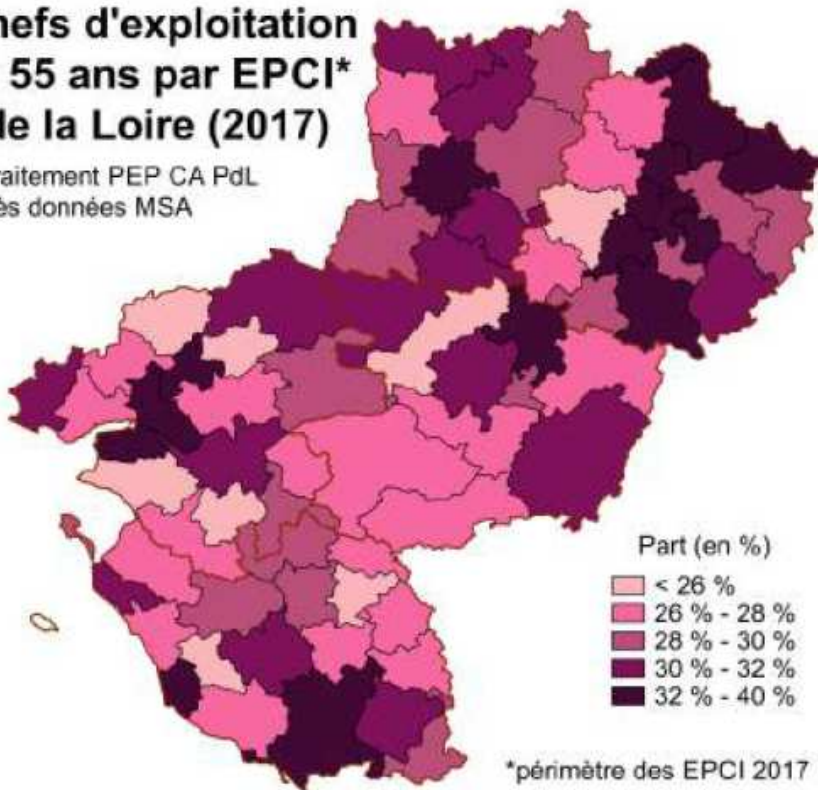
- Sur la gouvernance partagée Etat – Région – profession avec la CE
- Sur les critères d'accès aux aides
- Sur les niveaux de contrôle
- Sur l'évaluation de la performance

)) Position PAC post 2020 : les orientations

Renouvellement des générations :

Part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans par EPCI* en Pays de la Loire (2017)

Source : Traitement PEP CA PdL
d'après données MSA



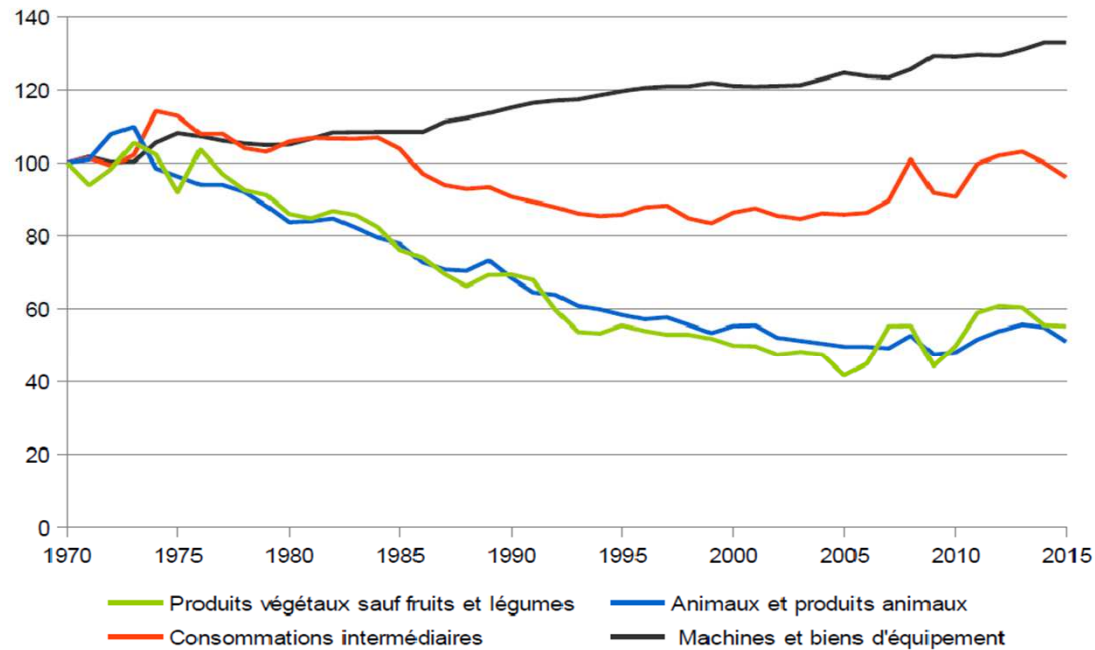
» Position PAC post 2020 : les orientations

Renouvellement des générations :

- Maintien d'un budget ambitieux pour un **soutien à l'installation** (DJA)
- Une **harmonisation** des soutiens au niveau national et européen
- Une définition commune de **l'actif agricole**
- **Simplification** des aides (critères, modulation)
- Faire du **plan d'entreprise** un outil stratégique de progrès pour le JA avec le plan de formation
- Favoriser la **transmission** des entreprises
- Prendre en compte la **diversité** des projets (accompagnement humain, acquisition de compétences, accès au capital, au foncier)
- Un **parcours d'accompagnement** à l'installation et la transmission partagé et coordonné au niveau régional

)) Position PAC post 2020 : les orientations

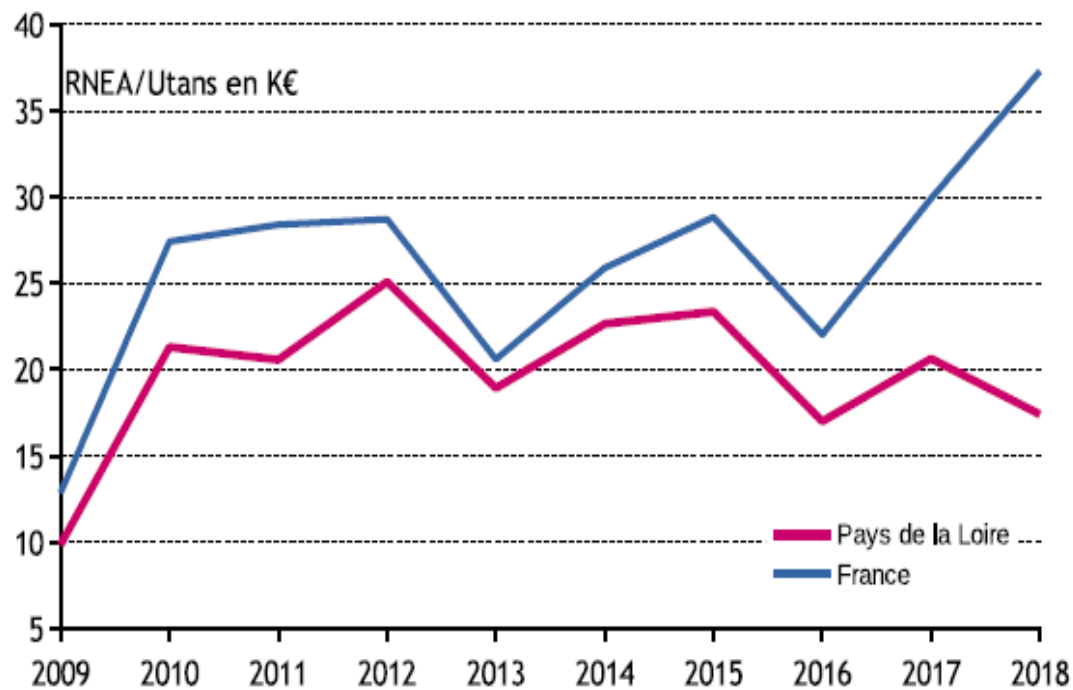
Une agriculture résiliente :



Source : INSEE. Comptes de la nation

)) Position PAC post 2020 : les orientations

Une agriculture résiliente :



)) Position PAC post 2020 : les orientations

Une agriculture résiliente :

- Maintien **d'aides au revenu** (1^{er} pilier) comme condition à la transition agroécologique (2^{ème} pilier)
- Renforcer les mesures de **gestion des marchés** et **gestion de crises** (fonds de mutualisation, assurantiel)
- Un rôle majeur de l'Etat dans la gestion des risques sanitaires, climatiques qui ont un impact sur les filières
- Mettre en cohérence l'ensemble des politiques : PAC et **hors PAC** (accords commerciaux, fiscalité, encadrement réglementaire)
- Reconnaître le rôle de l'agriculture dans la transition écologique (climat, bioéconomie) hors PAC
- **Conditionnalité** des aides si elle simple et adaptée au terrain
- **Plafonnement** des aides équitable
- Maintien d'un **paiement redistributif** (reconnaissance de l'emploi)

)) Position PAC post 2020 : les orientations

Construire de la **valeur ajoutée** à partir des atouts du territoire :

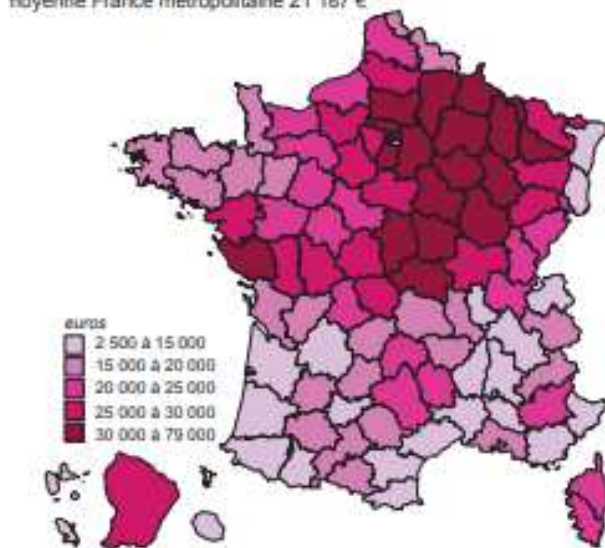
- Un élargissement des **programmes opérationnels** sur les filières fragilisées en cohérence avec les soutiens régionaux
- **Adapter les soutiens 1^{er} pilier au modèle Grand Ouest** : une agriculture productive, intense en travail mais à faible valeur ajoutée, un fort enjeu de transition agroécologique à adapter aux systèmes agricoles PDL (polycultures élevages de plaine)
- **Partager des orientations communes à l'échelle Grand Ouest** sur les soutiens de la PAC (1^{er} et 2^{ème} pilier) via une instance consultative avec Etat, Régions, profession
- Gérer la **convergence interne du paiement de base** à l'échelle du Grand Ouest
- Expérimentation sur la transition agroécologique

Position PAC post 2020 : les orientations

Montants moyens des aides du 1^{er} pilier

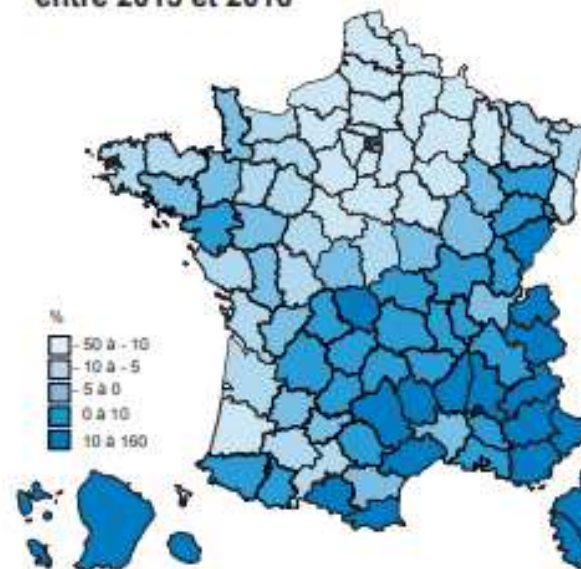
• Montants moyens 2016

moenne France métropolitaine 21 187 €

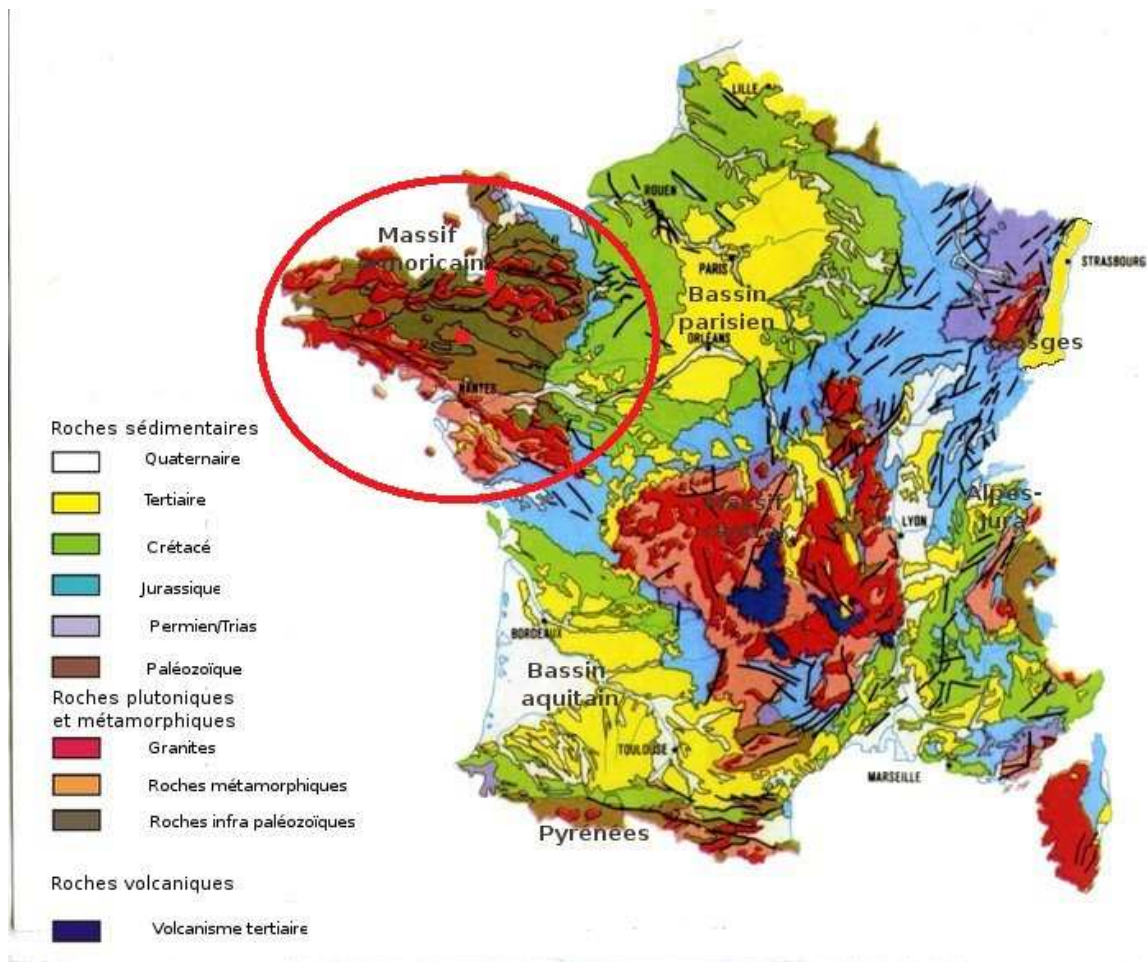


Sources : ASP, traitements SSP

• Évolution des montants moyens entre 2013 et 2016

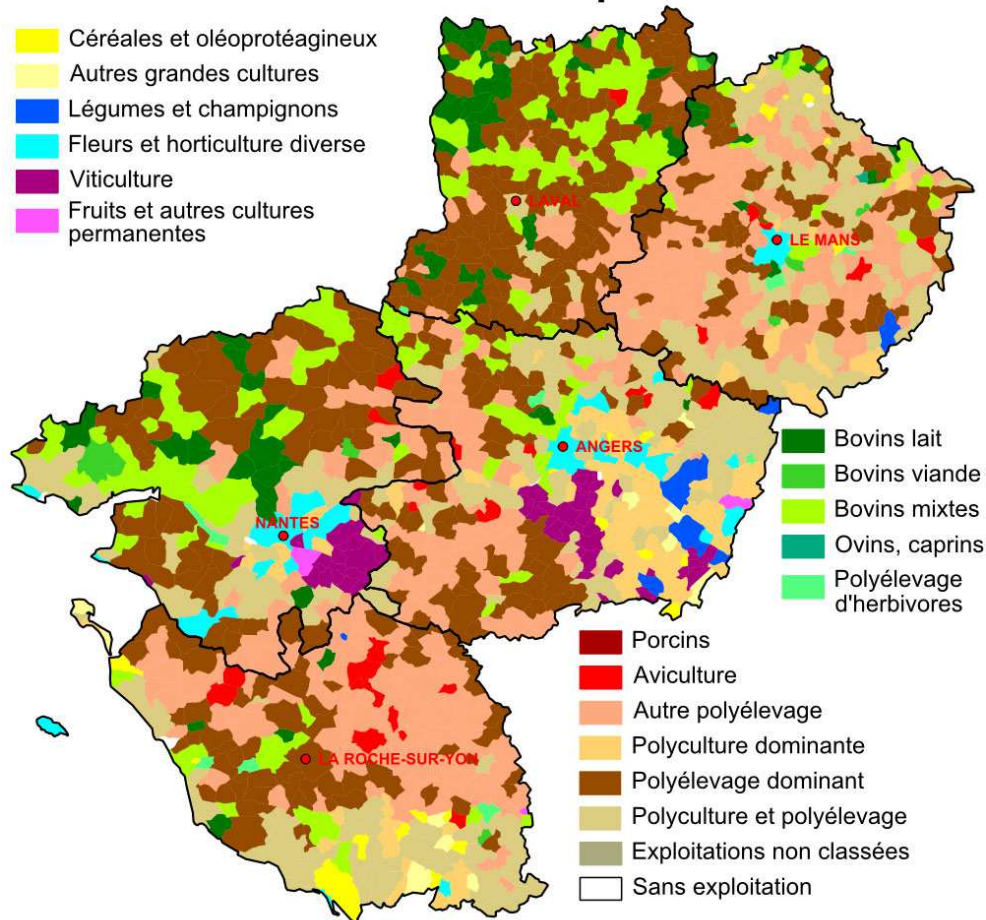


Position PAC post 2020 : les orientations



Position PAC post 2020 : les orientations

Orientation technico-économique de la commune



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

GEOFLA® Copyright « IGN - Paris - 2010 » Reproduction interdite

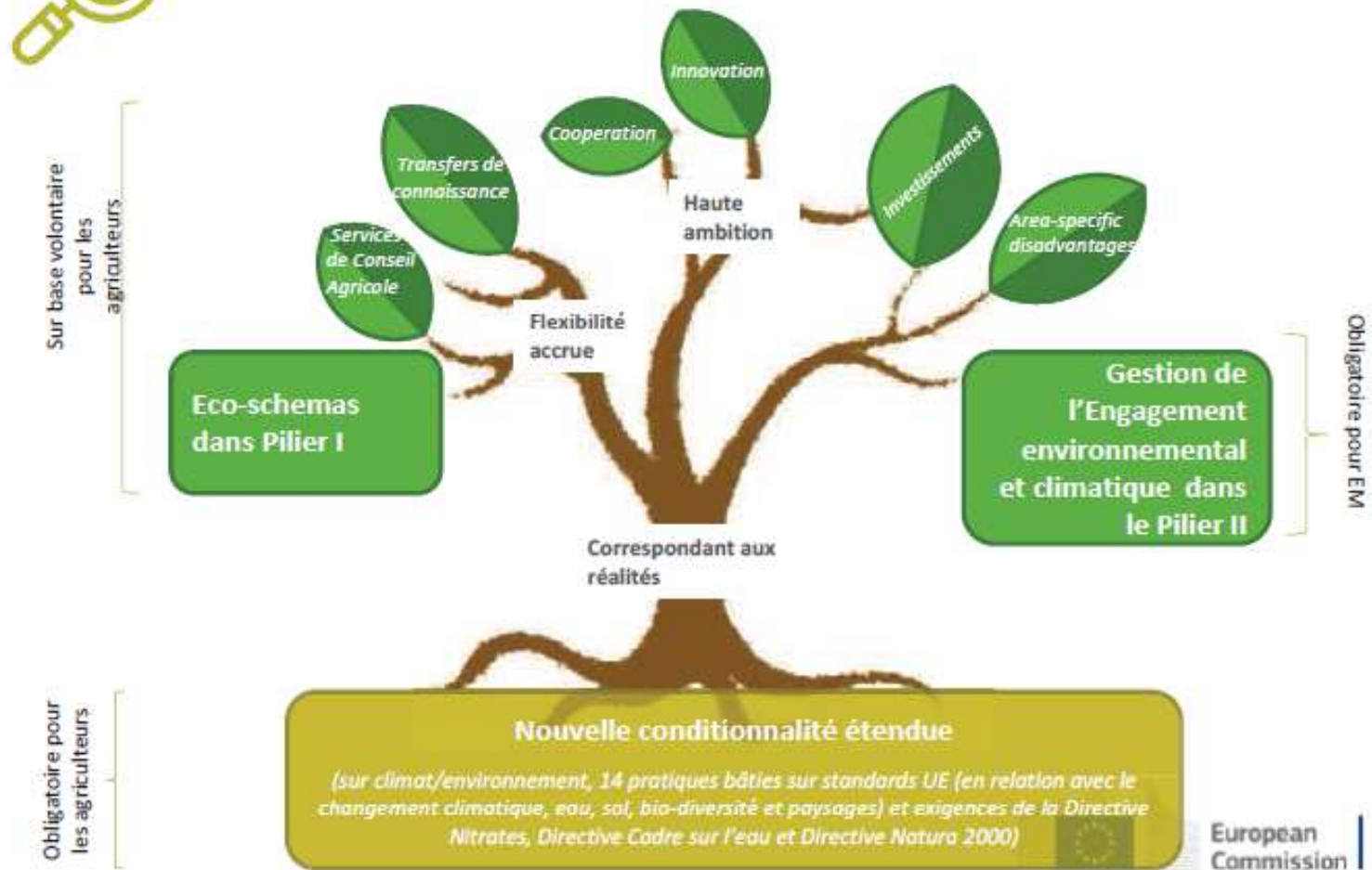
» Position PAC post 2020 : les orientations

Organisation de la **chaîne agricole et alimentaire** :

- Modernisation des **outils de production et de transformation**
- Mobilisation d'instruments financiers en complément des aides
- Développement des productions sous **signes de qualité**
- Développement des filières en **agriculture biologique**
- Rôle des **organisations de producteurs** pour orienter la production

Position PAC post 2020 : les orientations

LA NOUVELLE ARCHITECTURE VERTE



)) Position PAC post 2020 : les orientations

Transition des systèmes vers la durabilité et l'agroécologie (eau, biodiversité, climat)

1. Valorisation des bonnes pratiques insuffisamment rémunérées par le marché

Un ecorégime (1^{er} pilier) pour rémunérer des services agroenvironnementaux correspondant à des **pratiques simples et généralisées** : maintien des prairies permanentes d'élevage, entretien des éléments paysagers et infrastructures agroécologiques,...

Un appui ciblé (de type MAEC) pour le maintien de pratiques dans des **territoires à fort enjeu** (Natura 2000, captage,...)

)) Position PAC post 2020 :

Transition des systèmes vers la durabilité et l'agroécologie

2. Soutien à l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires sur tout le territoire

- Des enjeux multiples: eau, biodiversité, climat, autonomie protéique, bien être,...
- Un **contrat de transition** vers la durabilité/l'agroécologie pour « faire avec » les entreprises pour un engagement sur les **résultats**
- Un panel d'outils : investissement, formation, MAEC, conversion à l'AB, conseil... au service d'un **plan d'action global** pour changer de système
- Une rémunération possible de la **prise de risque** (aide forfaitaire)?
- Renforcer les **approches collectives** (groupes)

Diffuser l'**innovation agricole et alimentaire** au service de la transition

)) Position PAC post 2020 : les orientations

L'agriculture, l'agroalimentaire et le forêt au cœur des **territoires et de la ruralité**

Encourager des **projets de proximité partagés** entre acteurs agricoles et ruraux sur l'agriculture et l'alimentation (renouvellement de génération, transition agroécologique, alimentation de proximité, bioéconomie, énergie climat...)

Faire reconnaître la **valeur de l'agriculture et l'alimentation (fonction nourricière)** dans les politiques publiques de proximité,

Favoriser les **coopérations** sur des projets de territoires partagés :

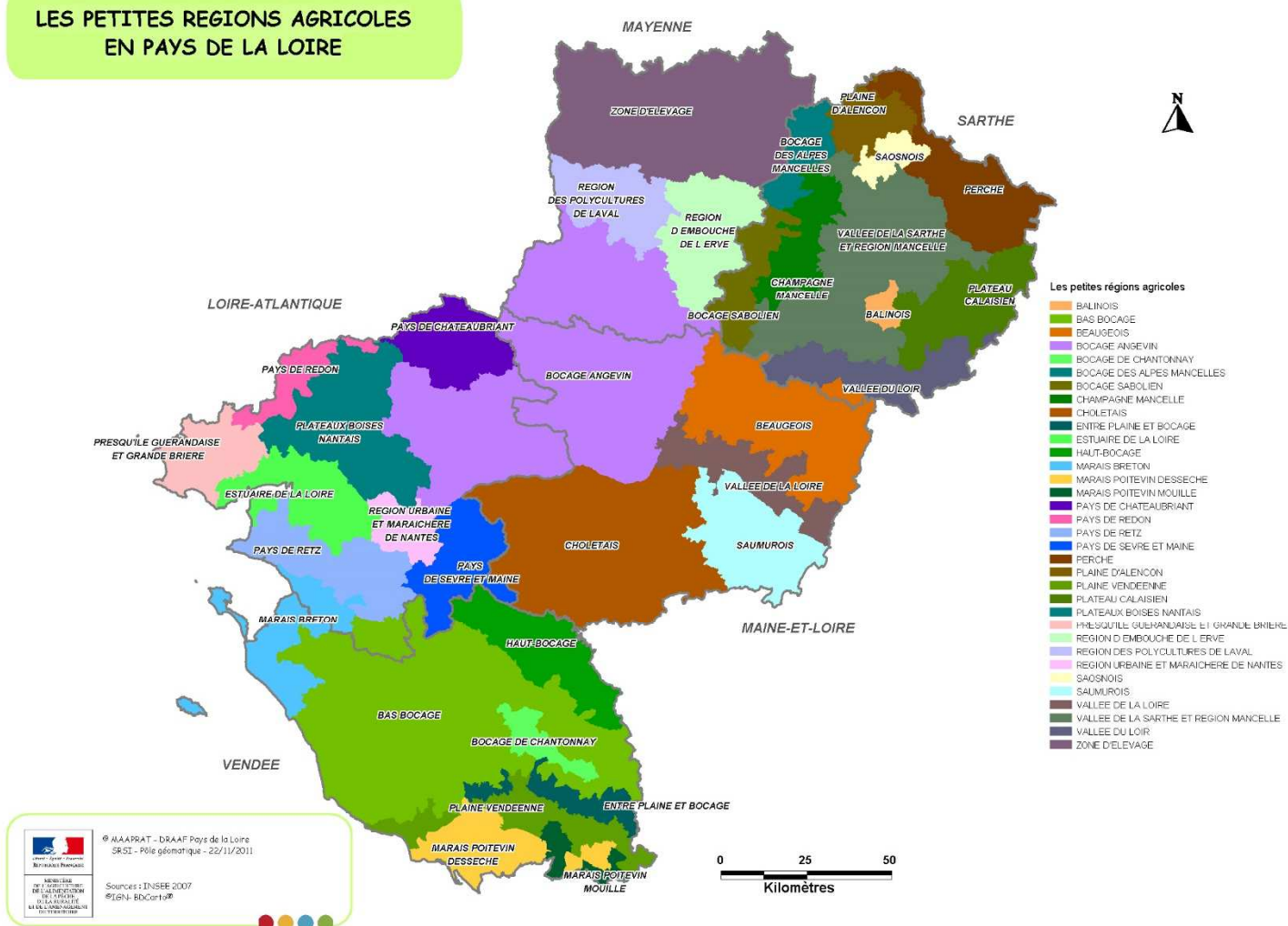
- Au niveau régional : des orientations stratégiques
- Au niveau local : des actions opérationnelles (contrat)
- Au niveau des entreprises : un contrat de transition

La **forêt et filière bois** : soutien à l'investissement sur l'amont et les actions territoriales

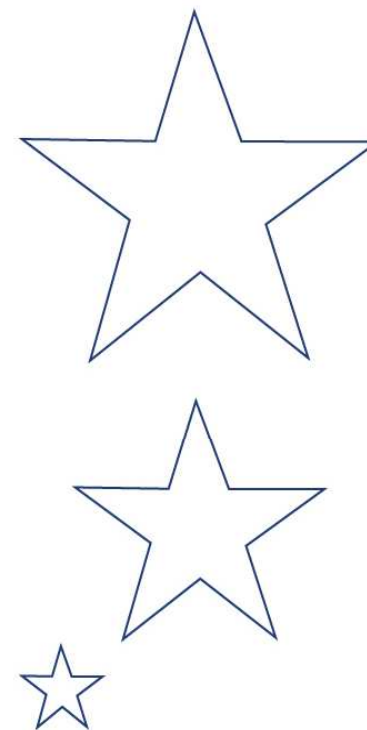
Développer le **lien terre-mer**

Position PAC post 2020 : les orientations

LES PETITES REGIONS AGRICOLES EN PAYS DE LA LOIRE



4/ AFOM et BESOINS par objectifs stratégiques



Correspondance entre position PAC et objectifs stratégiques PSN

| | Renouvellement des générations | Agriculture résiliente | Multi performance et Agroécologie | Territoires et ruralité |
|-------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--|----------------------------|
| 3 OS économiques | | OS A = Revenus et résilience | OS B = Compétitivité OS C = Chaîne de valeur | |
| 3 OS environnementaux | | | OS D = Changement climatique OS E = Gestion des ressources OS F = Biodiversité | |
| 3 OS socio-économiques | OS G = Installations | | OS I = Alimentation | OS H = Développement rural |
| 1 OS transversal | OS transversal = modernisation | | | |

Enjeu renouvellement des générations

OS G = Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|--|
| Accompagner la 1ère installation de tous les agriculteurs qui le souhaitent et assurer au mieux le renouvellement des générations | <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès aux dispositifs d'aide à l'installation pour tous les agriculteurs (jeunes agriculteurs et nouveaux installés) dont volet simplification des procédures administratives Améliorer la visibilité de l'offre d'exploitations à l'échelle régionale Installer des agriculteurs compétents : Faciliter l'accès à la formation avant et après l'installation, et plus généralement tout au long de la vie ; vers un meilleur accès à la formation continue ; adaptation des référentiels de l'enseignement général aux nouvelles contraintes de marché et climatiques Favoriser l'installation des agriculteurs à titre principal Accompagner le candidat dans l'élaboration d'un projet structurellement viable puis dans sa mise en œuvre durant les premières années suivant l'installation |
| Faciliter les reconversions et les transmissions entre générations | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les actions d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture => favoriser la transmission d'exploitation structurellement viable Faciliter les transmissions hors cadre familial par la coopération entre cédants et nouveaux installés => faciliter les stages de parrainage Limiter la rétention de foncier par les agriculteurs ayant dépassé l'âge légal de la retraite (et continuant à exercer une activité agricole) Repérer les futurs cédants et les accompagner dans leur stratégie de transmission (HCF) |
| Créer un environnement favorable à l'installation en agriculture | <ul style="list-style-type: none"> Coordonner les actions à l'échelle du territoire régional : maintenir une gestion territorialisée des différents dispositifs Favoriser l'accès au foncier agricole pour le nouvel installé et la recherche de partenariat, en particulier avec la SAFER Renforcer l'efficacité des outils de régulation du foncier (Hors PAC) : lutter contre la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole (en lien avec CDPENAF, SCOT et PLUI) S'appuyer sur les collectivités territoriales pour offrir des soutiens complémentaires adaptés aux besoins des territoires (accès aux espaces-tests, ferme-couveuse, accès collectifs au foncier, ...) (Hors PAC) Favoriser de nouvelles pratiques collaboratives (moins d'investissement à réaliser seuls et développement du lien social) : installations en société (GAEC, SCOP...), adhésion CUMA, ... Faire connaître les instruments financiers et les outils de financement participatifs existants et en cas de besoins complémentaires, développer de nouveaux instruments Renforcer l'attractivité du secteur agricole Développer la valeur ajoutée des produits afin de pérenniser les exploitations : Favoriser l'engagement des nouveaux exploitants dans des démarches de qualité : SIQO, agro-écologique, HVE...., Accompagner les jeunes dans la contractualisation et/ou dans des modes de commercialisation et/ou marché de niche garantissant une bonne valorisation du produit (diversification des productions) |

7

Enjeu agriculture résiliente

OS A = Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|---|
| Soutenir des revenus agricoles viables et stables | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir tous les revenus, dont ceux des filières fragiles, en particulier viande bovine • Dans un contexte où les aides au revenu agricole s'inscrivent en baisse, soutenir en priorité les revenus dans les filières dégagant un revenu moyen insuffisant ; convergence des revenus agricoles avec ceux des autres secteurs ; • Adapter les orientations sur les aides au revenu aux spécificités des bassins de production • Encourager la création de valeur ajoutée, en particulier par la montée en gamme des produits, et trouver les modalités de répartition équilibrée de la valeur • Développer la contractualisation |
| Renforcer le capital humain par le conseil et la formation | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la structuration des filières, favoriser la déclinaison des stratégies filières nationales et la mise en réseau des acteurs au niveau régional pour construire des stratégies de développement partagées et les décliner par des projets opérationnels • Renforcer l'accompagnement collectif des exploitants sur toutes les dimensions de la stratégie d'entreprise pour accompagner la transition vers la multiperformance (technique, économique, environnemental) ; • Favoriser la transmission reprise des exploitations, l'installation en faveur des projets viables |
| Augmenter la résilience des exploitations | <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les activités • Maintenir des filières diversifiées y compris des « petites » filières sur le territoire • Adapter les pratiques agricoles et les outils de production vers la multiperformance et l'agroécologie • Limiter le recours aux intrants et améliorer l'autonomie des exploitations • Encourager et accompagner le travail collectif, la coopération entre agriculteurs • Développer les démarches qualités • Elargir le marché intérieur (reconquête du marché intérieur) • Etiquetage de l'origine de tous les produits agricoles ; • Développer la force de vente « française » à l'export sur un positionnement qualitatif |
| Conforter les outils de gestion des risques et favoriser leur diffusion | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement le recours aux mesures de gestion des marchés • Développer les fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux, • Mise en place d'une assurance catastrophes climatiques, risques sanitaires, là où les dispositifs existants sont insuffisants (pas de caractère obligatoire) |

» Enjeu multi performance et agroécologie

OS B = Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation 1/2

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|---|
| Améliorer la compétitivité coût de l'amont agricole | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les investissements dans les exploitations agricoles pour améliorer la performance globale • Réduire les charges d'exploitation, notamment les charges de mécanisation en favorisant l'investissement dans un cadre collectif (investissements en commun, CUMA, ETA, plateformes collaboratives), encourager la réduction des intrants et la transition vers des systèmes plus autonomes (notamment autonomie alimentaire des élevages et économies d'énergie) • Maîtriser le coût d'accès au foncier – hors PAC • Favoriser la mise au point et la diffusion de techniques et de pratiques innovantes en encourageant les démarches de groupe, l'expérimentation, et la diffusion large des nouvelles connaissances • Faciliter l'accès à la formation, au conseil et à la diffusion des connaissances pour tous, y compris les entreprises les moins performantes • Combiner les soutiens (par ex-investissement matériel et immatériel) pour accompagner une stratégie d'entreprise cohérente vers la performance globale (dont la compétitivité) • Protéger nos productions face à la concurrence de produits n'ayant pas les mêmes exigences sanitaires et environnementales, notamment grâce à une politique commerciale européenne adaptée et l'encadrement strict de certaines dérogations en intra-UE – hors PAC |
| Améliorer la compétitivité coût de l'aval | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'automatisation des chaînes de production, notamment dans la découpe des viandes et renforcer leur efficacité, notamment pour réduire les pertes de matière première agricole • Accompagner les investissements améliorant la productivité et la consolidation des fonds propres pour les TPE-PME • Accompagner la modernisation et la rationalisation des flux logistiques • Encourager le développement des outils numériques pour renforcer la réactivité des processus, notamment dans la gestion des stocks et l'optimisation logistique • Cibler le soutien public sur les investissements pour lesquels le retour sur investissement est le plus long pour favoriser la réassurance des entreprises • Encourager l'innovation et le développement des compétences dans les IAA • Protéger nos productions face à la concurrence de produits n'ayant pas les mêmes exigences sanitaires et environnementales grâce notamment à une politique commerciale européenne adaptée et une convergence des normes en intra-UE |

» Enjeu multi performance et agroécologie

OS B = Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation (2/2)

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|--|
| Renforcer la compétitivité hors coût des produits agricoles et agroalimentaires français | <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les conditions de production pour mieux répondre aux nouvelles attentes sociétales en termes de conditions de production et d'information sur l'origine des produits • Encourager les démarches de différenciation par la qualité, notamment via les SIQO et l'agriculture biologique en préservant la lisibilité pour le consommateur • Favoriser les démarches de segmentation des produits et avec des démarches marketing d'innovation sur les produits répondant aux nouvelles attentes des consommateurs. En particulier dans le secteur de la viande bovine, encourager toutes les démarches d'innovation qui permettent de valoriser les pièces de viande qui ne sont pas transformées en steacks hachés • Valoriser l'excellence sanitaire et environnementale de nos produits sur le marché intérieur comme à l'international : développer la promotion de nos produits et renforcer l'effort de communication sur les conditions de production, notamment sur la différenciation environnementale • Encourager les pratiques agricoles misant sur la différenciation environnementale, notamment HVE à condition de permettre une meilleure prise en compte des engagements environnementaux par le marché • Développer la relocalisation de certaines productions (fruits et légumes, protéines, volailles) • Encourager la valorisation d'ingrédients fonctionnels et santé (protéines de lait, ferments...) • Développer des solutions techniques, notamment numériques, pour renforcer la traçabilité des produits et valoriser la qualité par le marché • Faciliter l'export par le développement d'actions collectives et collaboratives • Renforcer l'adéquation des productions françaises à la demande internationale |
| Développer des stratégies intégrées amont-aval | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager le développement de stratégies de filière, à décliner avec l'ensemble des acteurs des filières présents au niveau territorial • Cibler le soutien public sur des projets collectifs au niveau des filières ou des territoires répondant à ces stratégies de développement partagées • Mettre davantage en cohérence les aides à l'investissement de l'amont et de l'aval • Réduire le gaspillage agricole, alimentaire et agroalimentaire |
| Accompagner le développement des filières émergentes | <ul style="list-style-type: none"> • Préserver la diversité des productions, notamment des productions à forte valeur ajoutée, en veillant notamment à éviter les impasses en termes de protection sanitaire • Accompagner les investissements matériels ou immatériels nécessaires au développement de filières émergentes, en particulier la filière protéines végétales et les valorisations non alimentaires (matériaux, biomasse, énergie) |

Enjeu multi performance et agroécologie

OS C = Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|---|
| Encourager le regroupement de l'offre | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la structuration en OP afin d'augmenter leur taux de pénétration auprès des producteurs • Soutenir la constitution d'OP dans les filières peu structurées (horticulture, cidriculture, PPAM) • Ouvrir les programmes opérationnels à de nouveaux secteurs (horticulture, PPAM, cidriculture...) pour encourager la création d'OP et au renforcement du poids de l'agriculture / aval • Conforter encore leur sécurisation juridique • Poursuivre le développement de la contractualisation écrite |
| Encourager la professionnalisation progressive des OP en fonction du degré de structuration des filières | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les investissements collectifs (OP, CUMA, regroupement d'exploitations...) : <ul style="list-style-type: none"> ○ investissements immatériels permettant un meilleur accès à la négociation (exemple : accès à la formation pour une OP) ○ investissements matériels structurants (exemple : construction d'un bâtiment de stockage par une OP) ou innovants (exemple : accompagner la réduction ou la sortie des traitements phytosanitaires). • Promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de contractualisation |
| Appuyer la montée en gamme et encourager les systèmes de qualité | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les démarches collectives • Accompagner les investissements nécessaires • Accompagner la promotion des produits de qualité |
| Renforcer le dialogue et les partenariats entre les différents maillons des filières | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les interprofessions • Encourager le dialogue avec l'aval et la société civile |

» Enjeu multi performance et agroécologie

OS D = Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables (1/2)

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|--|
| Réduire la consommation énergétique agricole et forestière (atténuation) | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la performance énergétique des bâtiments : élevage (ventilation, chauffage, isolation, refroidissement du lait), serres.... • Réduire les consommations (notamment carburants fossiles) du matériel roulant et non roulant : écoconduite, diminution des passages (optimisation en bâtiments d'élevage ou travail du sol). • Encourager la substitution énergétique : électricité, biogaz, innovation... |
| Favoriser le stockage de carbone (sols et biomasse agricoles et forestiers) (atténuation) | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la gestion durable de la forêt et des infrastructures agro-écologiques (labels dont le label haies, etc.), par exemple par des approches concertées à l'échelle des territoires. • Favoriser la préservation des pâturages permanents (en particulier les prairies permanentes de longue durée), ainsi que des haies, bocages et zones humides (tourbières notamment). • Encourager la diversification et l'allongement des rotations, notamment par l'ajout de prairies temporaires. • En grandes cultures, favoriser la couverture des sols, et limiter le travail du sol, les pratiques augmentant la matière organique du sol.. • Privilégier la fertilisation organique : retour au sol de la matière organique d'origine animale, bouclage des cycles à l'échelle de l'exploitation et des territoires. • Développer l'agroforesterie : préservation, développement et gestion durable des haies et du bois bocager, développement de l'agroforesterie intraparcellaire. |
| Réduire les émissions globales françaises et promouvoir la production d'ENR d'origine agricole et forestière (atténuation) | <p>Dans la limite du maintien de la priorité alimentaire et de la qualité des milieux notamment les sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les ENR agricoles, agroforestières et forestières : méthanisation et biogaz, biocarburants durables, valorisation de la biomasse (agricole, agroforestière, forestière) • Développer la bio-économie durable et les matériaux de substitution dans la limite du maintien de la qualité des sols et de la sécurité alimentaire : bois matériaux, chimie verte,... • Développer des revenus complémentaires sur l'exploitation en promouvant les ENR (méthanisation, photovoltaïque sur bâtiments et solaire, éolien) |

Enjeu multi performance et agroécologie

OS D = Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables (2/2)

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|--|
| Réduire la consommation énergétique agricole et forestière (atténuation) | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la performance énergétique des bâtiments : élevage (ventilation, chauffage, isolation, refroidissement du lait), serres.... • Réduire les consommations (notamment carburants fossiles) du matériel roulant et non roulant : écoconduite, diminution des passages (optimisation en bâtiments d'élevage ou travail du sol). • Encourager la substitution énergétique : électricité, biogaz, innovation... |
| Favoriser le stockage de carbone (sols et biomasse agricoles et forestiers) (atténuation) | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la gestion durable de la forêt et des infrastructures agro-écologiques (labels dont le label haies, etc.), par exemple par des approches concertées à l'échelle des territoires. • Favoriser la préservation des pâturages permanents (en particulier les prairies permanentes de longue durée), ainsi que des haies, bocages et zones humides (tourbières notamment). • Encourager la diversification et l'allongement des rotations, notamment par l'ajout de prairies temporaires. • En grandes cultures, favoriser la couverture des sols, et limiter le travail du sol, les pratiques augmentant la matière organique du sol.. • Privilégier la fertilisation organique : retour au sol de la matière organique d'origine animale, bouclage des cycles à l'échelle de l'exploitation et des territoires. • Développer l'agroforesterie : préservation, développement et gestion durable des haies et du bois bocager, développement de l'agroforesterie intraparcellaire. |
| Réduire les émissions globales françaises et promouvoir la production d'ENR d'origine agricole et forestière (atténuation) | <p>Dans la limite du maintien de la priorité alimentaire et de la qualité des milieux notamment les sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les ENR agricoles, agroforestières et forestières : méthanisation et biogaz, biocarburants durables, valorisation de la biomasse (agricole, agroforestière, forestière) • Développer la bio-économie durable et les matériaux de substitution dans la limite du maintien de la qualité des sols et de la sécurité alimentaire : bois matériaux, chimie verte,... • Développer des revenus complémentaires sur l'exploitation en promouvant les ENR (méthanisation, photovoltaïque sur bâtiments et solaire, éolien) |
| Rendre les systèmes plus résilients (adaptation : prévention / gestion) | <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une gestion adaptée de l'eau et des autres ressources en lien avec des systèmes de production agricole plus résilients et plus efficaces • Assurer l'adaptation des espèces et des variétés (sobriété en matière de ressources et intrants notamment) : faire évoluer le catalogue des semences et la R&D des semenciers pour les ressources génétiques diversifiées et plus adaptées • Favoriser des systèmes de production agricole plus résilients et adaptés aux conditions locales • Valoriser les produits issus de pratiques durables (ex : production à l'herbe...) • Développer les outils de gestion des risques (mutualisation, assurances...) |

3

» Enjeu multi performance et agroécologie

OS E = Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air (1/2)

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|---|
| Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations | <ul style="list-style-type: none"> • Développer la formation, le conseil, l'accompagnement et la sensibilisation des agriculteurs, en particulier dans le cadre de démarches territorialisées (aires d'alimentation de captage, bassins versants...) et/ou de filière. • Monter des actions d'information et communication vers le « grand public » pour une meilleure appropriation par la société des enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux (hors PAC) • Mobiliser les collectifs qui permettent de lier l'amont et l'aval (ex. filières) et ceux qui, tout en étant ancrés dans les territoires, ont une approche transversale des enjeux agricoles (ex. ODG SIQO, GIEE, DEPHY) • Mettre en cohérence des politiques commerciales-export avec les enjeux agricoles et environnementaux. (hors PAC) |
| Accompagner les leviers globaux et les approches intégrées permettant la gestion durable des ressources | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'agro-écologie notamment en ré-orientant les soutiens en faveur des systèmes résilients et sobres en intrants, des prairies de longue durée et des infrastructures agroécologiques. • Lutter contre l'artificialisation des sols. (hors PAC) • Lutter contre la dégradation des sols agricoles (érosion, érosion de la biodiversité des sols). (hors PAC) • Limiter l'impact des exploitations agricoles sur la morphologie des cours, ralentir la circulation de l'eau au sein des bassins versants • Augmenter la valeur ajoutée et la qualité des produits notamment en répondant aux attentes des consommateurs : élevage à l'herbe, filières à bas niveau d'intrants... • Accompagner la structuration de l'aval des filières (pour assurer la valorisation de productions plus diversifiées et développer des filières valorisant des productions qui impactent moins les ressources ...) • Développer la rémunération des pratiques en faveur de la biodiversité : éco-schémas, PSE, certification, contractualisation, subventions, commercialisation.... • Développer les filières améliorant l'autonomie protéique des élevages et les synergies entre élevage et cultures |

» Enjeu multi performance et agroécologie

OS E = Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air (2/2)

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|--|
| <p>Accompagner les pratiques agricoles utilisant efficacement et durablement les ressources</p> | <p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement des pratiques plus économiques en produits fertilisants et phytopharmaceutiques, en particulier les changements de systèmes • Accompagner la plantation, le renouvellement et l'entretien des infrastructures agroécologiques, développer l'agroforesterie intra-parcellaire • Inciter à une gestion collective et économe de la ressource en eau, tout en assurant la couverture des besoins prioritaires <p>Sols</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les pratiques préservant les sols agricoles en luttant contre leur érosion et leur artificialisation ainsi que leur appauvrissement ; • Préserver et renforcer les capacités productives des sols (matière organique, microbiologie, réduction des pollutions et augmentation de la réserve utile) ; <p>Air</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les changements des pratiques pour diminuer les polluants atmosphériques. |
| <p>Agir pour l'économie circulaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Permettre un lien plus direct entre la production et la consommation locales ; • Favoriser la diversification des filières et la complémentarité entre élevages et cultures au sein des territoires ; • Développer des ressources de qualité issues du recyclage afin de réduire la dépendance de l'agriculture aux ressources non renouvelables. |

Enjeu multi performance et agroécologie

OS F = Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et paysages

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|--|
| <p>Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Développer la formation, le conseil, l'accompagnement et la sensibilisation des agriculteurs (par exemple <i>via</i> l'observatoire agricole de la biodiversité). • Monter des actions d'information et de communication vers le « grand public » pour une meilleure appropriation par la société des enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux et des liens entre pratiques agricoles et forestières et biodiversité. (hors PAC) • Mobiliser les collectifs qui permettent de lier l'amont et l'aval (ex. filières) et ceux qui, tout en étant ancrés dans les territoires, ont une approche transversale des enjeux agricoles (ex. ODG SIQO, GIEE, DEPHY). • Supprimer, réduire ou réformer les subventions néfastes pour la biodiversité le cas échéant • Mettre en cohérence des politiques commerciales-export avec les enjeux agricoles et environnementaux. (hors PAC) |
| <p>Accompagner les leviers globaux (au-delà des enjeux touchant la biodiversité)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'agro-écologie notamment en ré-orientant les soutiens en faveur des systèmes résilients, sobres en intrants et favorables à la biodiversité. • Lutter contre l'artificialisation des sols. (hors PAC) • Lutter contre la dégradation des sols agricoles (érosion, érosion de la biodiversité des sols). (hors PAC) • Augmenter la valeur ajoutée et la qualité notamment en répondant aux attentes des consommateurs : élevage à l'herbe, mosaïques de cultures... • Accompagner la structuration de l'aval des filières (pour assurer la valorisation des productions plus diversifiées, des filières à bas niveau d'intrants...) • Développer la rémunération des pratiques en faveur de la biodiversité : éco-schéma, PSE, certification, contractualisation, subventions, commercialisation.... • Mettre fin aux pratiques défavorables à la biodiversité • Faire reconnaître la biodiversité comme un facteur contribuant à la productivité agricole |

Enjeu multi performance et agroécologie

OS F = Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et paysages

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|--|
| <p>Promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les pratiques agricoles</p> | <p><u>Biodiversité domestiquée et cultivée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la diversité des assolements et l'allongement des rotations, une répartition spatiale des cultures variée, • Encourager le maintien et le développement des espaces agricoles importants pour la biodiversité (prairies permanentes, zones humides, luzernières...) • Encourager la conservation et l'utilisation durables des ressources génétiques végétales et animales (races locales) en les ancrant dans des dynamiques de filières et de territoires • Encourager la coopération entre les acteurs des filières agricoles et apicoles, et les échanges avec les citoyens <p><u>Biodiversité associée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager le maintien et le développement d'infrastructures agro-écologiques favorables à la biodiversité associée (auxiliaires de cultures – ex. pollinisateurs, biodiversité du sol, prédateurs des ravageurs) et/ou à la fourniture de services écosystémiques, notamment l'agroforesterie • Maintenir des dispositifs d'aide permettant de concilier activités agricoles et protection des espaces et espèces remarquables, notamment dans les zones Natura 2000, en particulier dans les grandes zones humides régionales • Trouver de nouvelles modalités de sauvegarde de la biodiversité remarquables, notamment via des approches plus collectives, plus adaptables et moins figées dans le temps |
| <p>Réduire les facteurs de pression sur la biodiversité d'origine agricole dans les pratiques agricoles</p> | <p><u>Sur le changement d'usage des terres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter de nouvelles destructions d'habitats, notamment dans le cadre de l'agrandissement de parcelles. • Réduire la déforestation importée en promouvant l'autonomie protéique et l'accroissement des surfaces en protéines végétales <p><u>Sur les pollutions d'origine agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et pérenniser les systèmes et les pratiques permettant de réduire la consommation des produits phytopharmaceutiques et des engrais de synthèse au profit d'une consommation optimisée et/ou via l'utilisation de solution de recharge (ex. biocontrôle, biostimulant) • Encourager les pratiques les moins impactantes pour la biodiversité, notamment pour les usages phytosanitaires <p><u>Sur les espèces exotiques envahissantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les pratiques permettant de lutter contre les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les zones humides (Jussie...) <p><u>Sur le changement climatique</u> : cf. OS-D.</p> <p><u>Sur l'exploitation des ressources naturelles (eau, sol, air)</u> : cf. OS-E.</p> |

Enjeu multi performance et agroécologie

OS I = Améliorer la façon dont l'agriculture fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et le bien-être animal

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|---|
| Renforcer l'ancrage alimentaire de la PAC et améliorer l'articulation des politiques publiques concernées | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'intégration de l'agriculture et des enjeux alimentaires dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement local : soutenir les démarches locales, notamment portées par les collectivités territoriales, visant au développement de nouvelles relations producteurs-consommateurs, de gouvernances alimentaires, de territorialisation (PAT, SATD). Prendre en compte les impacts sur les enjeux sociétaux dans la définition des aides de la PAC (ex. : impact nutritionnel, précarité alimentaire) Renforcer la coordination des politiques publiques portant sur les enjeux alimentaires, tant au niveau européen que national et régional (recherche de synergie entre la PAC et les politiques de l'alimentation, de l'environnement, de la santé.) Mettre en cohérence les politiques commerciales-export avec les enjeux d'une alimentation durable Soutenir la diversification des productions et la production de légumineuses notamment pour l'alimentation humaine |
| Accompagner les changements de pratiques agricoles et des systèmes de production | <ul style="list-style-type: none"> Accompagner la transition des acteurs pour accélérer la diffusion des changements de pratiques (ex. agro-écologie), notamment en soutenant les démarches collectives Soutenir le développement des démarches de qualité (ex : AB), en mobilisant notamment la recherche, le développement, la diffusion d'informations, la formation, etc. Soutenir les productions qui répondent plus aux attentes sociétales (ex. durabilité de la production, bien-être animal etc.) Renforcer la prévention dans le domaine sanitaire |
| Accompagner l'adaptation du secteur alimentaire | <ul style="list-style-type: none"> Développer les maillons de la chaîne de valeur autres que la production agricole (logistique, transformation, distribution) pour renforcer l'offre de produits répondant aux demandes sociétales (sains, durables, de proximité, de saison, etc.) Conforter les soutiens apportés aux démarches visant un approvisionnement territorial et durable, notamment circuits courts (dont maraîchage), aux démarches de qualité et aux démarches collectives, au niveau local. Repenser les normes de fabrication et de consommation des produits alimentaires (jusqu'au marketing), pour limiter le gaspillage Accompagner les transformations de modes de production agricole, en soutenant les démarches collectives |
| Renforcer la prise en compte des risques sanitaires et liés au changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> Accroître la résilience du système alimentaire aux nouveaux facteurs de risques ; encourager les coopérations intra et inter-filières, en intégrant les acteurs territoriaux. Encourager l'écoconception des process et des produits |
| Améliorer l'information mise à disposition des consommateurs pour des choix éclairés | <ul style="list-style-type: none"> Repenser et clarifier l'articulation des modes de valorisation des démarches d'amélioration des qualités des produits (origine, nutritionnelles, sanitaires, empreinte environnementale, sociales, éthiques, etc.), officielles et privées Améliorer et clarifier les informations mises à disposition des citoyens sur l'origine (étiquetage), les caractéristiques des produits agricoles et agroalimentaires, les modalités de la production agricole et des filières, en travaillant sur des supports divers (ex. : étiquetage, actions pédagogiques, outils numériques, communication grand public) |

» Enjeu territoires et ruralité

OS H = Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bio-économie et la sylviculture durable

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|---|--|
| Favoriser l'accompagnement des projets des territoires ruraux | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité d'action des territoires ruraux (ingénierie territoriale), au service de projets portés par les acteurs locaux (associations, collectivités, entreprises, etc.) • Mettre en cohérence les politiques publiques impactant les territoires ruraux (meilleure articulation des sources de financement, équilibre urbain/rural...) • Encourager l'innovation, y compris sociale, la mutualisation et la coopération entre les acteurs des territoires ruraux • Favoriser la création de valeur ajoutée sur les territoires ruraux (soutien aux initiatives locales, soutien aux investissements dans les projets d'énergies renouvelables, développement du télétravail, aide au maintien et au démarrage d'activités du tissu économique local, agro-tourisme, restauration et valorisation du patrimoine rural et local, etc.) • Développer et favoriser la coopération et la solidarité entre acteurs et territoires |
| Prioriser l'action publique sur des thématiques de transition (alimentation, énergie, numérique etc.) et la cibler sur des territoires à enjeux lorsque pertinent | <ul style="list-style-type: none"> • Mieux cibler certains financements sur des thématiques à enjeux de transition (alimentation, énergie, numérique, mobilités, santé, gestion de l'espace, etc.) ainsi que sur les territoires les plus fragiles • Accompagner les initiatives de re-territorialisation de l'alimentation (PAT), structurer le développement de filières locales et de débouchés associés • Développer simultanément les filières bois matériaux et bois énergie • Favoriser le recours aux produits bio-sourcés (par exemple dans la construction) en communiquant auprès du grand public et en facilitant la prise en compte du caractère bio-sourcé dans la commande publique • Encourager le développement du numérique : inclusion numérique (formation et accompagnement à l'utilisation des outils numérique à destination des populations qui en sont aujourd'hui éloignées) |
| Renforcer l'attractivité des zones rurales et des métiers agricoles et forestiers et réduire les inégalités entre territoires | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les projets de mobilités dans les territoires ruraux • Accompagner les territoires pour sensibiliser les citoyens sur la transition énergétique, animer les PCAET et agir (logement, mobilité, alimentation, valorisation du bois) |

» Enjeu transversal

OS transversal = Modernisation du secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|---|
| Améliorer le capital humain en agriculture | <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités entre actifs agricoles et territoires : le niveau de formation des agriculteurs et des salariés de l'agriculture doit continuer d'augmenter et s'homogénéiser. • Mettre l'accent sur le développement des compétences relatives au numérique, par le conseil et par la formation. • Promouvoir « la modernisation du secteur » dans le système éducatif agricole (programmes et compétences des enseignants), ainsi que pour les nouveaux et futurs actifs agricoles (hors PAC). |
| Mieux diffuser les connaissances | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réappropriation de la fonction de conseil par les agriculteurs, y compris en s'appuyant sur le numérique, pour mieux capitaliser sur les pionniers et favoriser le passage à l'échelle supérieure des innovations. • Favoriser le développement de la formation et du conseil stratégique, avec une vision globale de l'exploitation, de sa stratégie et de l'exploitation dans son territoire (contexte économique, pédo-climatique, environnemental ; dynamique collective, etc.) • Soutenir la formation et le conseil agricole favorisant des systèmes de production durables • Veiller à s'insérer dans l'écosystème européen d'innovation en renforçant l'incitation et l'information. • Accompagner et former les professionnels du monde agricole et les citoyens pour sécuriser la transition agro-écologique en diversifiant au maximum les voies et support de formation. • Accroître la lisibilité et la complémentarité des instruments régionaux, nationaux et européens de soutien à la recherche & innovation dans le secteur agricole et les secteurs connexes apporteurs d'innovations. • Favoriser le transfert de connaissance par le biais d'actions de démonstration et d'information |

» Enjeu transversal

OS transversal = Modernisation du secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation

| Besoins principaux | Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés |
|--|--|
| Favoriser des innovations répondant aux attentes de la société | <ul style="list-style-type: none"> • Inciter, accompagner et valoriser les changements de pratiques agricoles et la prise de risque des exploitants agricoles dans les changements systémiques pour répondre aux attentes sociétales • Mieux intégrer la question agricole dans les projets de territoire et s'appuyer sur les collectivités pour structurer des débouchés locaux. • Inciter au développement de nouveaux « modèles multiperformants » pour les entreprises, filières et territoires, de l'amont à l'aval • Accompagner les innovations « frugales » (low-techs, économes en énergie, ...) • Développer les outils de dialogue entre agriculteurs et consommateurs • Favoriser la transmission des résultats de recherche par le biais de la formation et de démonstrations |
| Renforcer le déploiement des outils numériques | <ul style="list-style-type: none"> • Permettre et former à l'utilisation des outils numériques sur tout le territoire, y compris dans les parcelles agricoles et forestières (besoin d'accès au réseau). • Favoriser le développement d'entreprises innovantes de services numériques pour l'agriculture. • Favoriser le développement du numérique en aidant l'investissement individuel et collectif en matériel et en compétences. • Sécuriser au maximum les agriculteurs dans leurs usages du numérique et des agroéquipements connectés vis-à-vis de la protection et propriété de leurs données |